

Le Conseil communal du 21 juin 2013, vu du public

Première constatation quand on suit le conseil parmi le public : la séance est très peu compréhensible sans informations préalables. A quand une « pédagogie du conseil » qui tiendrait compte du public et de ses attentes ?

Deuxième constatation : l'acoustique des lieux ne permet pas de tout comprendre, certaines voix passent mal (notamment celles des élus qui tournent le dos au public). Chers élus, merci donc de parler bien fort et bien clairement !

Au menu de cette (courte) séance :

- ✧ des emprunts à contracter pour financer la part communale des travaux en cours ou à venir (e.a. rue d'Héவில்lers et avenue Werner Marchand) : votés à l'unanimité.
- ✧ des escomptes de subsides, pour payer les factures en attendant les subsides souvent versés en retard, sorte de « crédit-pont » à un taux estimé à environ 5%, rendu nécessaire à cause de l'habitude du receveur communal de ne payer les factures qu'à la réception des subsides, ce qui entraîne des intérêts débiteurs...
- ✧ à l'occasion de l'approbation de la taxe sur les documents administratifs par la tutelle, nous apprenons qu'un photomaton sera prochainement installé dans les locaux de l'administration communale (5 euros pour 6 photos).
- ✧ le nouveau lotissement Boischamps à Chastre (110 maisons et un projet de maraîchage social) est un projet porté par la Province sur des terrains de l'IBW et de la commune de Chastre. Le dossier sera légèrement revu ; les appartements à une chambre ne pourront être inférieurs à 60 m², les trottoirs auront 1m50 de large comme partout ailleurs, il est prévu 1,5 place de stationnement par logement. Chastre 2020 plaide sans succès pour 2 places de parking par logement (pas nécessaire, la gare est proche) et des trottoirs des deux côtés (trop coûteux). Chastre 2020 aimerait aussi que de nombreux logements soient réservés aux Chastrois, mais les modalités de vente ne le permettent pas. Selon V. Demanet et P. Dispa, 80% des demandes d'information sur les logements émanent de Chastre. H. Ryckmans (Ecolo) se demande pourquoi une « zone-tampon » est prévue entre le nouveau lotissement et la cité, alors qu'il faudrait plutôt faire des liens entre les quartiers. Elle demande aussi s'il est prévu des logements « kangourou » adaptables selon les stades de la vie : pas possible, car la plupart des maisons auront au maximum 1 à 2 chambres. Pas de chauffage collectif, pas encore sûr que la conseillère en énergie pourra donner son avis sur le cahier des charges, notamment pour gérer l'éclairage des parties communes ou publiques. Beaucoup de questions, encore peu de réponses. Une réunion publique suivra, puis une étude d'incidences préalable à l'enquête publique. Le projet repassera en CCATM. Vote du point à l'unanimité.
- ✧ Point mis à l'ordre du jour par Ecolo (à lire ici) : Simon Moutquin souhaite un débat sur la politique de la jeunesse, notamment à partir de toutes les promesses électorales faites aux jeunes. Première réponse (qui ne le satisfait visiblement pas!) : « tout viendra en son temps » ou « il n'y a pas encore de calendrier »... Des avancées « à venir » cependant : projet de centre sportif à l'étude (on attend l'avis du fonctionnaire délégué), engagement d'un 2^e animateur de rue, un conseil communal des jeunes ou des ados, mais pas les deux (pourquoi pas?), une agora sur St Géry-Gentignes dans le cadre du PCDR... qui n'est pas encore installé, un goûter de Noël inter-unités pour les scouts, une participation de jeunes de l'entité à la fête de la musique... mais tout ça est trop lent pour les jeunes impatients de voir arriver de réels changements.

Questions au Collège :

- ✧ Nombreuses questions sur les avaloirs, les trottoirs, les obstacles à la circulation, la vitesse excessive un peu partout dans les villages
- ✧ La situation de l'ALE et du secteur des titres-service a une fois de plus déclenché une série de questions, suite à l'envoi d'un nouveau (dernier?) document comptable, avec des chiffres encore différents des précédents ! Tous les conseillers n'ont malheureusement pas pu en prendre connaissance et des membres de l'ALE présents dans le public semblent fulminer en écoutant les débats sur le sujet. Une dernière réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale aura lieu avant le conseil de juillet. Un juriste aurait besoin de 10 jours pour voir clair dans le dossier !
- ✧ Enfin, si le secrétaire communal a rappelé qu'il était interdit de prononcer le nom de tiers au conseil, il n'a pas réagi quand Vincent Demanet s'est demandé tout haut si M.Radelet, le fonctionnaire délégué, serait « bien luné » en rendant un avis attendu. Le fonctionnaire délégué qu'il semble peu apprécier n'est-il pas aussi un tiers ?

Andrée Debauche
pour Ecolo-Chastre